

# DÉCOUVERTE DE DEUX PANS-DE-BOIS LORS DE LA RESTAURATION D'UNE HABITATION PRIVÉE À LORCÉ (STOUMONT, PROVINCE DE LIÈGE)

Emmanuel DELYE & Patrick HOFFSUMMER<sup>1</sup>

## 1. Introduction

Sur le territoire de l'actuelle commune de Stoumont, Lorcé est un petit village du plateau ardennais assis sur un promontoire rocheux qui surplombe les vallées très encaissées de l'Amblève au nord et de l'un de ses affluents au sud-est, la Lienne. La première citation de *Lorceis* date de 1130 et se trouve dans la liste des possessions de l'abbaye de Stavelot-Malmédy, au sein de l'ancien comté de Logne. L'Amblève est la limite septentrionale du ban de Lorcé qui jouxte une enclave du duché de Luxembourg. La principauté de Liège est aussi toute proche, avec sa marche orientale dite "marquisat" de Franchimont au nord-est et les territoires liégeois en bord de Meuse au nord-ouest. Les frontières sous l'Ancien Régime sont complexes, souvent imprécises (RUWET, 1958). Le ban de Lorcé était composé de trois villages (Lorcé, Chession et Targnon), dirigé par un lieutenant-maieur désigné par le chapitre abbatial, et disposait d'une cour de basse justice établie au centre du village. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, Lorcé est à la croisée de plusieurs chemins qui courent sur le plateau, l'un d'eux conduisant à un passage à gué permettant de franchir l'Amblève au pied du grand massif fagnard de la Vecquée.

Comme la plupart des plateaux ardennais, celui de Lorcé se situe autour de 400 m d'altitude où les cultures souffrent d'hivers rigoureux. En dehors de l'agriculture et de l'élevage, les ressources des habitants sont maigres, l'activité métallurgique dans la vallée de la Lienne n'occupant que peu de personnes. D'après la carte de Ferraris (fig. 1), l'habitat, blotti autour de l'église et du carrefour principal, est entouré successivement de pâtures, de terres arables et enfin d'une forêt de feuillus à cheval sur la vallée de l'Amblève. Deux langues de cette forêt s'étirent au nord et au sud de l'aire défrichée autour du village, puis le paysage s'ouvre à l'ouest vers une lande nommée "la Bruyère de Lorcé".

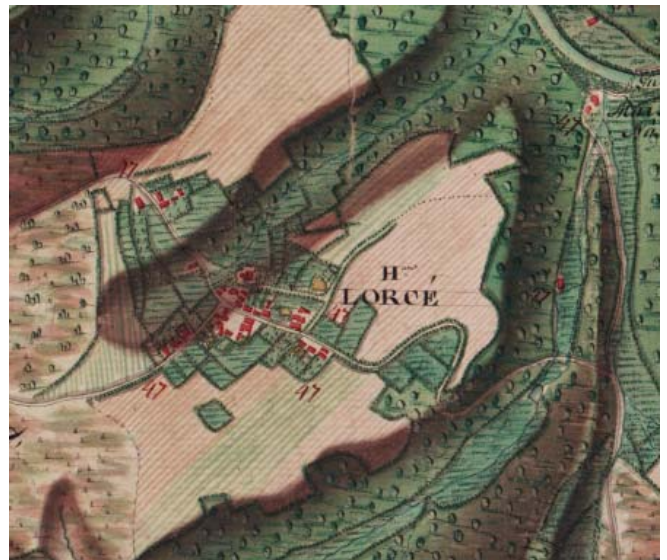


Figure 1 – Village de Lorcé. Carte de Cabinet des Pays-Bas autrichiens levée à l'initiative du comte de Ferraris (1771 et 1778), Chaivron, carte 194 (© KBR).

L'église Saint-Georges de Lorcé est campée sur une butte, entre le centre du village au sud et le quartier de Bierny au nord. Rebâtie en 1682, elle serait d'origine romane. Quelques hameaux voisins (Chession, Targnon et Naze) devaient être desservis par la même paroisse. Deux constructions attestent peut-être de l'existence d'une seigneurie médiévale : dans la petite vallée du Pouhon qui traverse le hameau de La Venne, le Moulin Mignolet serait l'ancien moulin banal de Lorcé cité en 1670 ; par ailleurs, bien que transformé au XVIII<sup>e</sup> siècle, un bâtiment massif au fond d'une petite place attachée à la route principale, au centre du village, était peut-être le siège de la cour de justice déjà mentionnée en 1456 (THIRY, 1938 ; JAROSZEWICZ-BORTNOWSKI, 1985 ; ISRAËL, 1989). En dehors de ces monuments, l'*Inventaire du patrimoine monumental* souligne l'intérêt de quelques maisons et fermes en grès ou en grès schisteux, de deux fermes du XVIII<sup>e</sup> siècle en colombage et pisé (Chession n°10 et n°29) et d'une autre du

<sup>1</sup> Laboratoire de Dendrochronologie, Unité de Recherche Art, Archéologie, Patrimoine, Université de Liège. emmanuel.delye@uliege.be ; phoffsummer@uliege.be

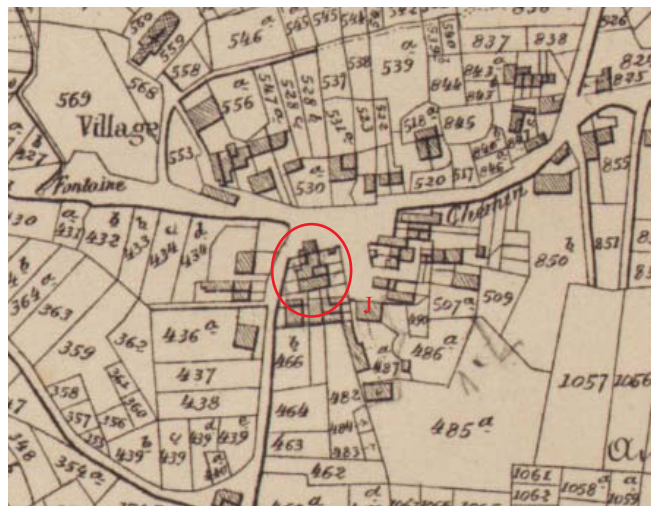
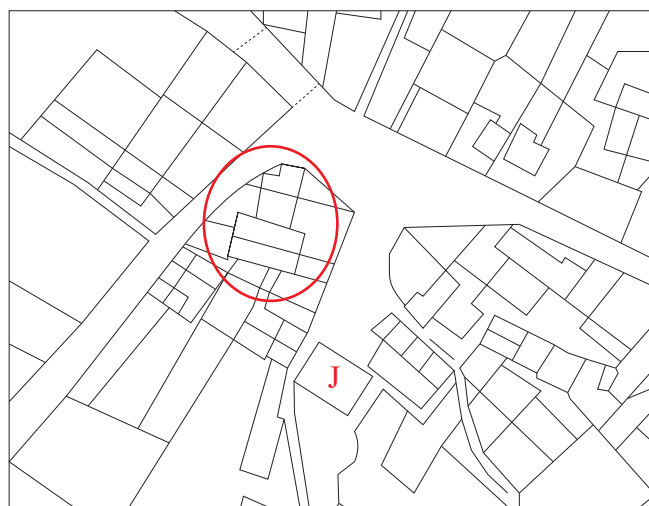


Figure 2 – Lorcé, place du village, avec l'emplacement de la maison étudiée (cercle rouge) et de l'ancienne cour de justice (J rouge). À gauche, extrait de l'Atlas des chemins vicinaux de 1841 ; à droite, extrait du Plan Popp (1842-1879) (© KBR).

XVIII<sup>e</sup> siècle en grès, calcaire et colombage (Bierny n°30 ; RÉMY, 1985).

La maison qui fait l'objet de la présente étude se trouve à côté de l'ancienne cour de justice, en bordure du carrefour central, rue du centre n°69<sup>2</sup>. Au nord et à l'ouest, elle est longée par la courbe de la route nationale qui traverse le village. Au sud, elle est attenante au n°67 ; une véranda, une annexe et une cour occupent l'espace à l'est. L'accès se fait depuis la petite place au bout de laquelle se situerait la cour de justice. D'apparence fort banale, cette maison n'est pas reprise dans l'*Inventaire* (RÉMY, 1985). La découverte de pans-de-bois à l'intérieur, à l'occasion de travaux de rénovation, nous a été signalée par son propriétaire, Nicolas Dommès, ami de l'un des deux signataires de cet article (Patrick Hoffsummer), et membre actif de l'association "Les Compagnons de Franchimont", un groupe de volontaires attachés à la sauvegarde du patrimoine qui prend en charge la restauration du château de Franchimont à Theux. Dans d'autres circonstances, celles d'un propriétaire se souciant peu de l'intérêt patrimonial de son bien et n'ayant pas les connaissances d'un archéologue du bâti, ce genre de découverte serait passée inaperçue.

Il est vrai aussi que si l'*Inventaire* recense de manière la plus exhaustive possible les biens immobiliers présentant un intérêt historique et architectural, la méthode de prospection des historiens de l'art engagés dans cette opération est superficielle et ne prend en compte, la plupart du temps, que l'examen des façades. Cette stratégie est pragmatique, en fonction des moyens mis à disposition par l'administration en charge du patrimoine, aujourd'hui l'Agence wallonne du Patrimoine (AWaP). Se référer à l'*Inventaire* pour évaluer la quantité de constructions en pans-de-bois conservées en élévation est incontournable mais il faut savoir que d'intéressants témoins échappent à ce type d'enquête, tant l'évolution du bâti, rural ou urbain, est complexe. De véritables merveilles sont dissi-

mulées au cœur de constructions dont l'extérieur ne paie pas de mine. Ce n'est pas la première fois que le laboratoire de dendrochronologie de l'Université de Liège est ainsi le témoin de découvertes inattendues sur les communes de Stoumont et de Lierneux.

L'ancienneté de tels vestiges échappe aussi souvent à l'attention du chercheur le plus averti. La simple étude formelle des structures à pans-de-bois ne permet pas de distinguer des typologies marquantes d'une époque, même si des tendances générales d'une évolution se dégagent. Pour y parvenir, il faut prendre le recul nécessaire pour examiner des exemples étalés sur plusieurs siècles, sur d'amples territoires, et à condition de prendre en compte des contextes spatio-temporels différents : la ville n'est pas la campagne ; le plateau ardennais n'est pas la Hesbaye ou la Campine mais quelques traits seraient caractéristiques du bassin de la Meuse moyenne, voire de la principauté de Liège (HOUBRECHTS, 2013).

La dendrochronologie est aujourd'hui la méthode la plus sûre pour dater de telles constructions et on prendra soin de ne pas la dissocier d'une analyse fine en archéologie du bâti. Tenant compte de cette approche, on veillera aussi à prélever un nombre d'échantillons en rapport avec les questions qui se posent, par exemple la nécessité de discriminer plusieurs états du bâtiment avec la possibilité de trouver des matériaux recyclés. Dans bien des cas d'étude, même d'un bâtiment modeste, 15 à 30 prélèvements ne sont pas excessifs. Cela s'est vérifié à Lorcé.

## 2. Description et analyse des vestiges

Les observations archéologiques décrites ici se limitent à la maison située au n°69 mais ce bâtiment fait partie d'un volume sous toiture plus allongé, comprenant l'actuel n°67 et 67/1, qui n'a pu être visité. D'après l'Atlas des chemins vicinaux de 1841 et le Plan Popp (fig. 2), cet ensemble est déjà divisé en quatre parties au XIX<sup>e</sup> siècle, mais le volume et les pentes de toitures ne sont pas sans rappeler la typologie des

<sup>2</sup> Latitude 50,416122 ; longitude 5,734977 ; altitude 424 m. Parcelle cadastrale 474D.

"maisons blocs" de l'Ardenne herbagère qui abritent sous un même toit les diverses activités de l'exploitation agricole.

Dans la ferme ardennaise monobloc, chaque fonction – vie familiale, stabulation et engrangement – s'effectue dans un espace propre, une cellule, qui occupe toute la profondeur du bâtiment. La construction initiale est en pans-de-bois, les accès aux différentes cellules (ou *parçons*) se succèdent en façade avec une porte piétonne pour le logis, une autre pour l'étable, ainsi qu'une entrée charretière pour la grange. Un auvent intégré au versant de toiture précède ces accès. Le nombre de cellules dépend de l'importance de l'exploitation (de deux à quatre) et peut évoluer au cours du temps (CENTRE D'HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE ET DU BÂTIMENT DE L'UCL, 1992, p. 71).

Plusieurs exemples typiques dans les communes de Lierneux, Stavelot, Stoumont et Trois-Ponts ont été datés en dendrochronologie des XV<sup>e</sup>, XVI<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles : à Haute-Bo-deux (seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle, dernier cerne mesuré en 1441 AD ; EECKHOUT & HOUBRECHTS, 2003), à Ster n°20 (1515-1530d ; EECKHOUT, 2003), à Chession n°66 (1540-1550d ; HOUBRECHTS, 1998), à Bra-sur-Lienne (1550-1551d ; HOUBRECHTS *et al.*, 1998), à Rahier (ferme Lacroix, 1552-1553d ; site ULg-106, inédit) où à Borgoumont (1767-1770d ; EECKHOUT, 2003). Pour vérifier si Lorcé appartient à cette typologie, il faudrait avoir accès à l'ensemble des maisons de l'îlot dont l'actuel n°69 de la rue du Centre fait partie. Gardons néanmoins cette hypothèse à l'esprit au cas où la présente étude connaîtrait un prolongement à la faveur d'autres circonstances.

L'étude faite en 2021 ne concerne donc que le bâti occupant un espace au sol de 9 x 8,5 m environ. Le bâtiment n'est toutefois pas carré. Sur l'Atlas des chemins vicinaux, il a la forme d'un L, ouvert au nord-ouest, du côté de la voirie principale. Depuis lors, un mur en moellons au tracé courbe réunit les deux branches du L et enserme un escalier tournant précédé de deux volées droites pour relier le rez-de-chaussée à l'étage (fig. 3 et 4). Trois pans-de-bois ont été découverts en 2021 (fig. 4). Le premier, au sud, fait partie d'un mur mitoyen entre le n°69 et la maison n°67 ; il occupe toute la hauteur du bâtiment (fig. 5). Un deuxième, au nord, fait face au premier, à l'étage et dans le comble (fig. 6). Enfin, une cloison en colombage, perpendiculaire aux deux pignons, divise l'étage en deux (fig. 7).



Figure 3 – Façades occidentales des maisons n°69, n°67 et n°67/1.

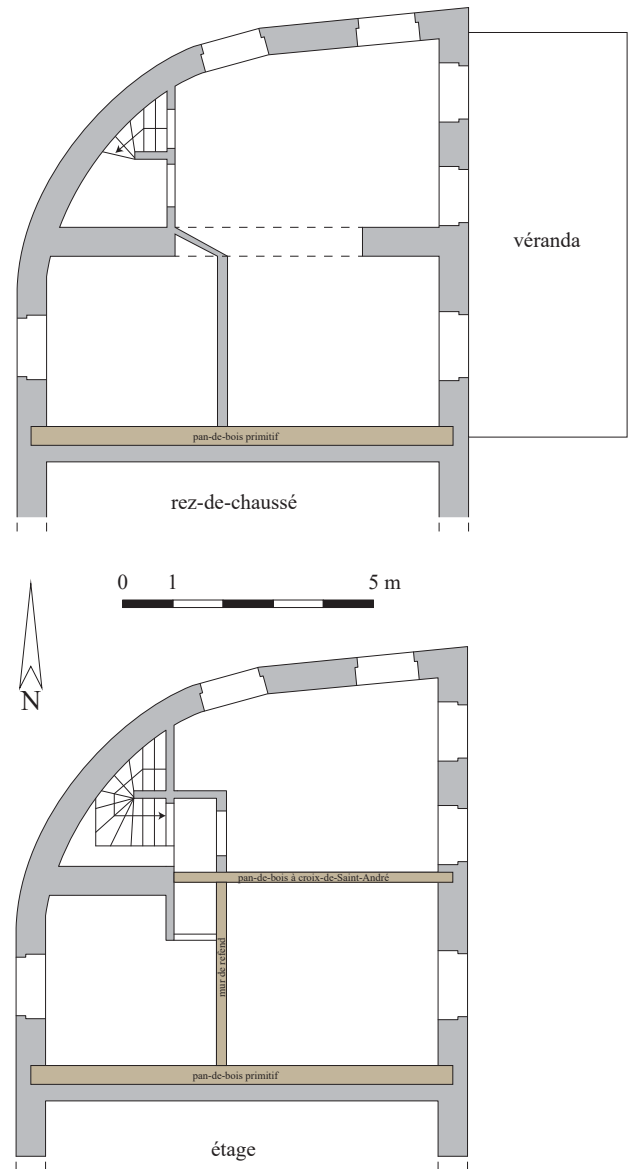


Figure 4 – Plan du rez-de-chaussée et de l'étage de la maison n°69, avec la situation des pans-de-bois étudiés.

## 2.1. Le pignon en colombage sud, mitoyen entre les maisons n°69 et n°67

### 2.1.1. Structure générale

Cette construction en pans-de-bois est un ancien mur pignon extérieur dans lequel on observe les traces d'une porte et de fenêtres (fig. 8). Il mesure 8,63 m de large et 6,25 m de haut au niveau du poteau faitier, 3,9 m du côté des murs gouttereaux. Il est divisé horizontalement en cinq niveaux de larges panneaux horizontaux et verticalement par cinq poteaux montants de fond. Les deux poteaux corniers, le poteau faitier et deux intermédiaires portent chacun l'about d'une panne, le tout sous une toiture à deux versants inclinés à 30°. Le pans-de-bois est posé sur un mur bahut en maçonnerie de moellons en calcaire liés au mortier de chaux (fig. 8 : 5). Ce bahut prend appui sur le sol naturel, argileux et caillouteux. Sa hauteur varie entre 0,60 m à l'ouest et plus de 1,20 m à l'est.

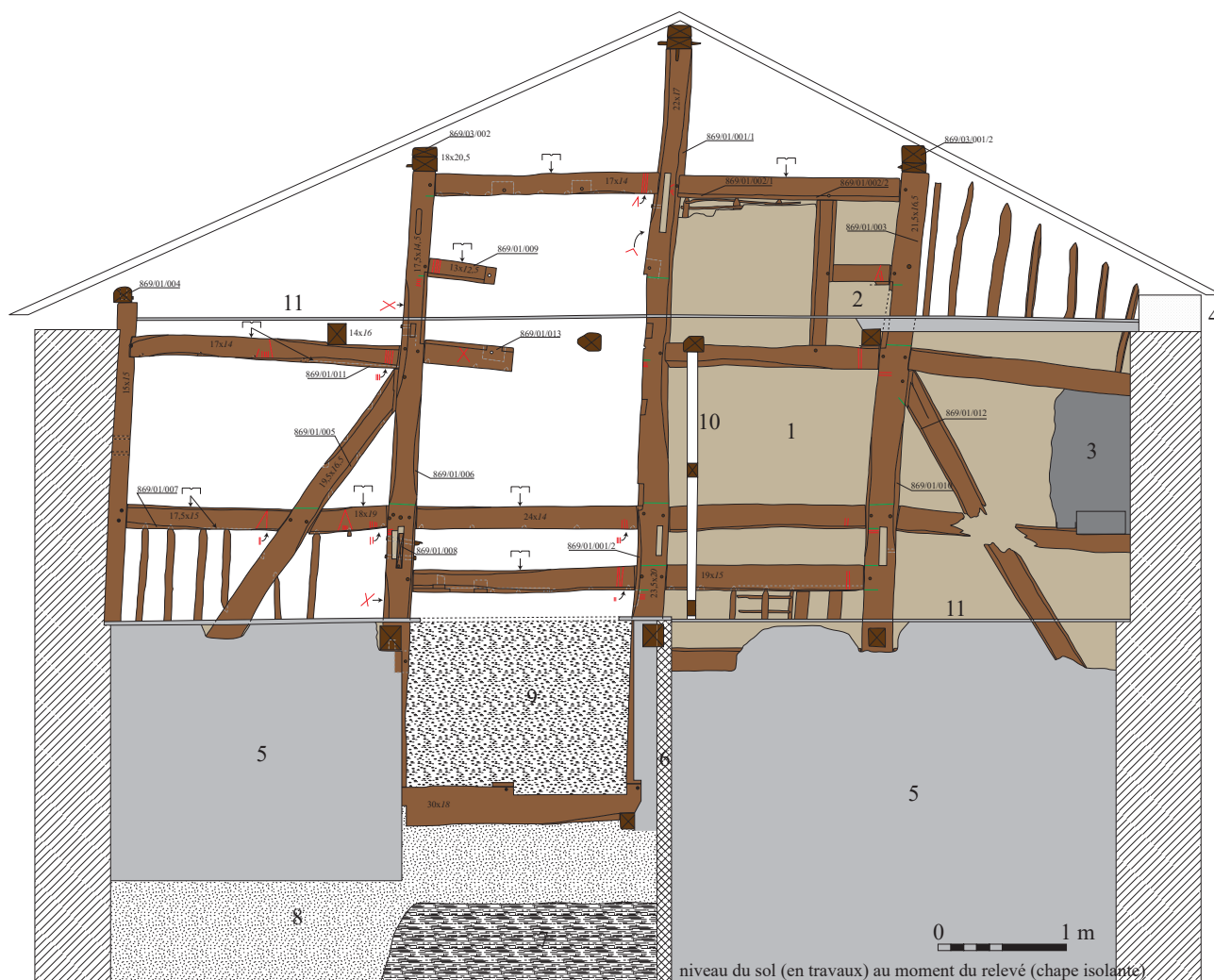


Figure 5 – Relevé du mur mitoyen entre le n°69 et la maison n°67 avec l'emplacement des prélèvements dendrochronologiques. 1, torchis d'origine en place ; 2, torchis recouvert de plâtre ; 3, restauration moderne en parpaing de ciment et brique ; 4, rehausse du mur gouttereau occidental en brique ; 5, enduits non décapés (plâtre, couches de papier peint) ; 6, mur en brique de ciment ; 7, sol en place ; 8, mur bahut portant la sablière du pan-de- bois ; 9, mur ; 10, cloison en pan-de-bois ; 11, planchers.

La cohérence des marques de charpentier indique que le pan-de-bois est très homogène et qu'il a été peu transformé. Tous les bois sont en chêne équarris à la hache, avec la moelle au centre (bois de brin ; fig. 9). Les assemblages sont à tenon-mortaise (fig. 10). Les cinq poteaux montants de fond sont dressés sur une imposante sablière épaisse de 0,30 m sur 0,18 m de large. La numérotation en chiffres romains des poteaux progresse d'ouest en est, de I à V. Le numéro I est noyé dans une reprise maçonnerie en sous-œuvre ou bien a disparu. Le V est à peine visible car pris dans une autre reprise. Le poteau faitier III et les poteaux intermédiaires II et IIII sont bloqués par des guettes obliques. Ces dernières servent de raidisseurs et croisent deux niveaux d'entretoises sur un total de cinq. Les pièces horizontales sont numérotées par étage, de I à V.

### 2.1.2. Ouvertures

Au rez-de-chaussée, une ouverture de 0,95 m de hauteur et de 0,9 m de largeur, située au niveau de la sablière, peut être interprétée comme une porte basse (fig. 8 : 3). Elle a été condamnée par un remplissage de pierre et de brique. Son

seuil est entaillé dans la sablière et un potelet lui sert de montant côté est. Vu les petites dimensions de l'ouverture, la sablière devait être enjambée pour pénétrer dans le bâtiment. Les traces de deux fenêtres à deux jours juxtaposés à l'horizontale ont pu être observées au niveau des panneaux au-dessus de la porte (fig. 8 : 2). Elles sont placées de part et d'autre du poteau faitier III, callées entre les entretoises I et II et les poteaux intermédiaires II et IIII. Ceux-ci leurs servent de montants principaux et un potelet assemblé à tenon-mortaise non chevillé partage l'ouverture en deux jours. Le linteau (entretoise II) conserve une rainure longitudinale de 3 cm de largeur et de 3,5 cm de profondeur, correspondant sans doute à une gorge pour un système de fermeture à volet coulissant horizontal (fig. 11).

À l'étage, les fenêtres ne sont pas symétriques (fig. 8 : 1). La première, à deux jours superposés, se trouve à l'ouest du poteau faitier, collée au poteau intermédiaire II. Le jour inférieur mesure 0,47 m de hauteur sur 0,42 m de large. L'entretoise IIII qui lui sert de seuil et les bois de l'encadrement du jour inférieur présente une feuillure périphérique extérieure

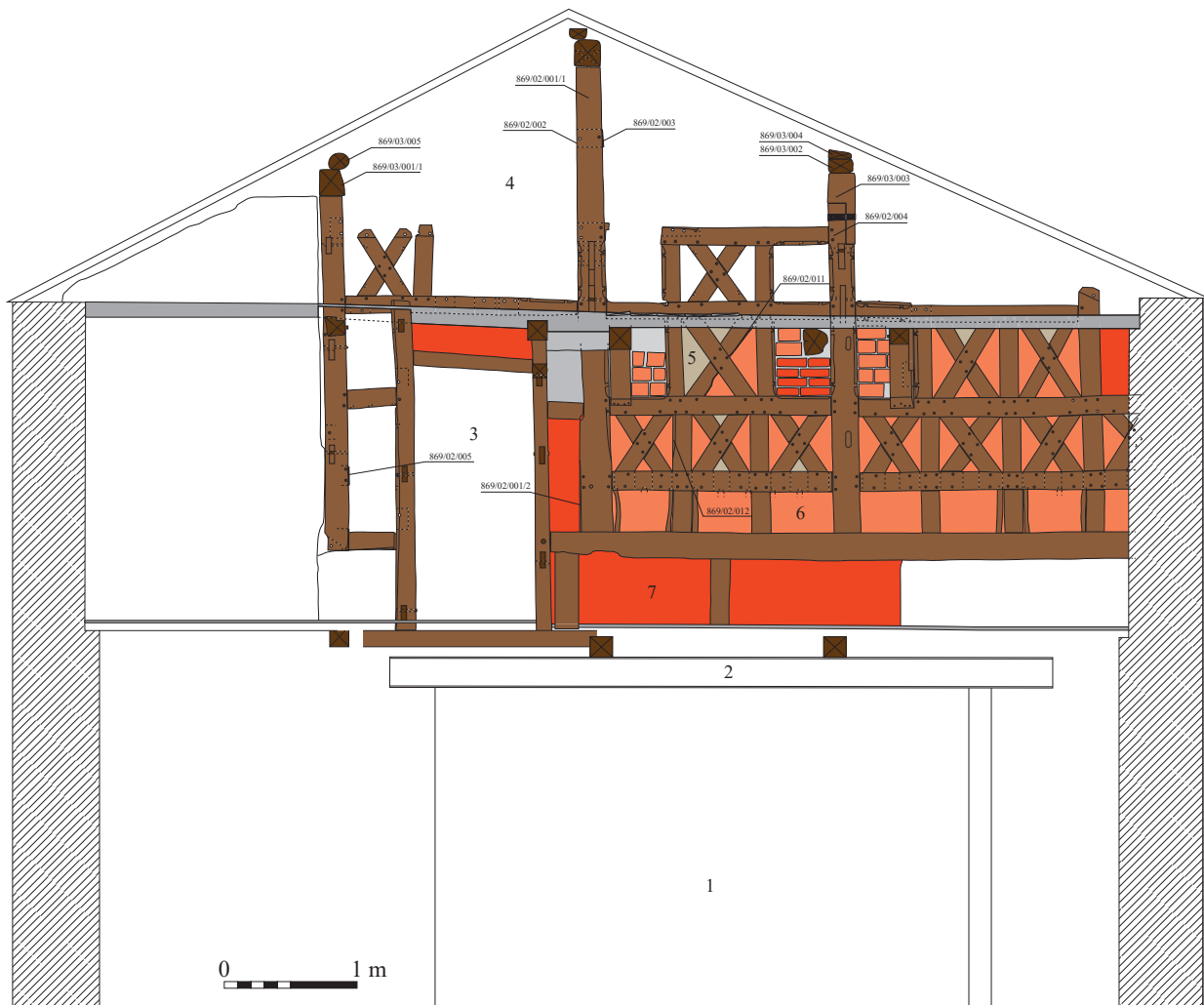


Figure 6 – Relevé du refend, jadis pignon septentrional, conservé à l'intérieur de la maison n°69 avec l'emplacement des prélèvements dendrochronologiques. 1, baie moderne séparant les pièces du rez-de-chaussée ; 2, poutrelle métallique ; 3, porte séparant les pièces de l'étage ; 4, comble ; 5, torchis d'origine ; 6, briques "anciennes" (21 x 10 x ? cm) ; 7, briques "modernes" (22 x 8 x 6 cm).

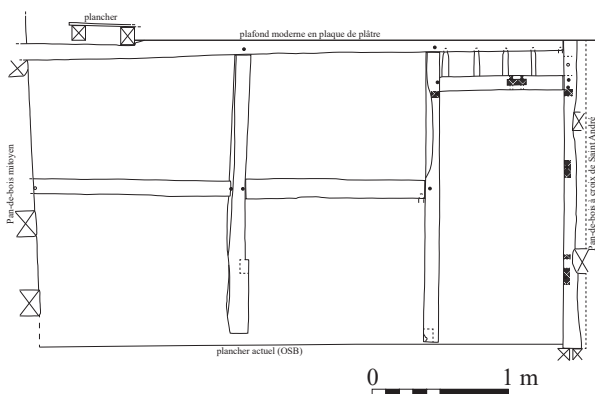


Figure 7 – Cloison nord-sud séparant en deux les pièces encadrées par les pans-de-bois.

de 3 cm de profondeur, trace vraisemblable d'un système de fermeture par contrevent (fig. 12). Cette feuillure n'existe pas au niveau du jour supérieur. Ce type de baie en bois a été repéré sur un pan-de-bois de la ferme de Chession datée entre 1540 et 1550 (HOUBRECHTS, 1998) (fig. 13), à Lorcé également, mais les exemples conservés seraient rarissimes

(CENTRE D'HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE ET DU BÂTIMENT DE L'UCL, 1992, p. 144)

La seconde fenêtre de l'étage se trouve à l'est du poteau faitier, callée contre le poteau IIII. Une partie des pièces de charpentes, qui la divisaient en six jours, a disparu au moment de l'introduction d'un conduit de cheminée. Seul le linteau supérieur marqué IIII était encore fixé au poteau intermédiaire IIII. Un fragment d'entretoise sciée, marquée X, avait été déposé dans le comble. Sa position d'origine a pu être déduite en introduisant son tenon dans une mortaise du colombage en place et en fonction du tracé de la feuillure extérieure de la fenêtre originelle (fig. 5). Un autre fragment scié de cette même entretoise a été réutilisé, lors d'une transformation ultérieure dans le pan-de-bois à croix-de-Saint-André pour soutenir une poutre de plafond (fig. 14). L'entretoise V, située au-dessus des jours supérieurs, conserve deux mortaises vides qui devaient accueillir deux potelets verticaux fixés par tenon-mortaise à l'entretoise X et reprenant les linteaux médians IIII. Il est possible qu'une troisième ouverture existait au vu des arrachements sur la face orientale du poteau IIII et de la présence d'une mortaise vide avec cheville à la même hauteur

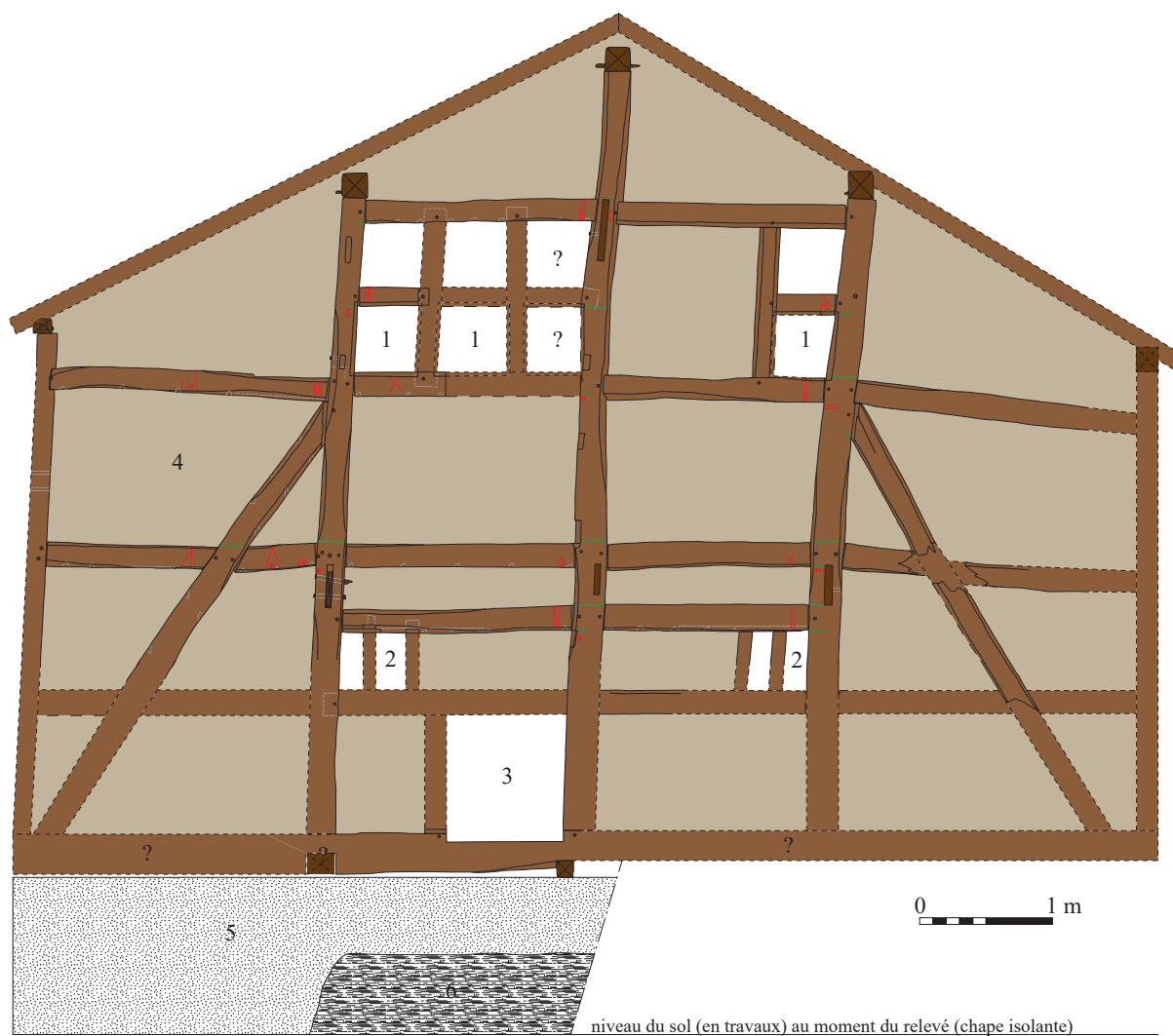


Figure 8 – Reconstitution du pignon septentrional du bâtiment primitif dans son état initial. 1, fenêtres ; 2, ouvertures avec volets coulissants horizontaux ; 3, porte ; 4, torchis ; 5, mur bahut ; 6, sol en place.



Figure 9 – Échantillon dendrochronologique (869/01/013) prélevé dans un seuil de fenêtre avec trace de la feuillure périphérique (section : 18 x 15 cm).



Figure 10 – Liaison par tenon-mortaise du poteau III sur la sablière.

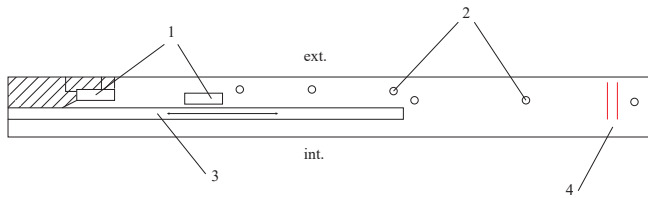


Figure 11 – Schéma montrant la sous-face de l'entretoise II, située entre les poteaux III et IIII, présentant une gorge pour un volet coulissant horizontal. 1, mortaises de 7 et 10 cm de profondeur accueillant les potelets de la fenêtre (sans chevillage) ; 2, trous pour palançons ; 3, rainure de 3 cm de largeur et 3,5 cm de profondeur permettant le coulisement du volet ; 4, marquage II donnant la position en hauteur de l'entretoise ; en hachuré : bois détruit.



Figure 12 – Détail du linteau séparant la fenêtre occidentale de l'étage montrant la feuillure périphérique du jour inférieur. Les fenêtres seront rebouchées par du torchis recouvert d'un enduit de plâtre.

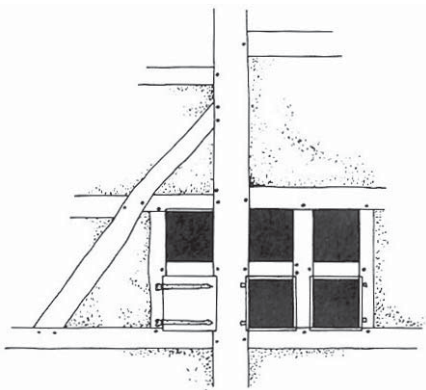


Figure 13 – Fenêtre à croisée dont les jours inférieurs présentent la trace d'un système de fermeture par contrevent, Chession à Lorcé (Stoumont) (CENTRE D'HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE ET DU BÂTIMENT DE L'UCL, 1992, p. 144).

que le linteau IIII. Toutes ces ouvertures ont plus ou moins les mêmes dimensions que la fenêtre occidentale.

### 2.1.3. Hourdis

Le remplissage entre les pièces du colombage est relativement bien conservé, avec du torchis d'origine dans la partie



Figure 14 – Récupération d'une partie de l'entretoise IIII (marquée X) qui servait de seuil à la fenêtre orientale à l'étage du pan-de-bois primitif et réutilisée comme support de poutre de plancher dans le pan-de-bois à croix-de-Saint-André.

occidentale du mur pignon (fig. 5 : 1). Celui-ci a disparu du côté oriental, de l'isolant moderne le remplace. Au rez-de-chaussée, la paroi est recouverte de plusieurs couches de plâtre et de papiers peints (fig. 5 : 5). Les espaces entre les poutres sont comblés par du torchis (mélange d'argile et de paille) appliqué sur un clayonnage fait d'éclisses horizontales en bois souple (probablement du noisetier), tressées autour de palançons verticaux en bois plus rigide (fig. 15). Les palançons sont en chêne et proviennent de branches de 5 cm de diamètre, le plus souvent refendues. Leur extrémité supérieure est taillée en pointe, la base biseautée. En tête, ils sont maintenus dans des trous creusés dans la charpente ; en pied, ils sont glissés dans une rainure.

### 2.1.4. Dendrochronologie

Onze échantillons ont été prélevés sur le pan-de-bois conservé (fig. 5) et deux autres proviennent de bois présentant les mêmes marquages de charpentier récupérés dans la maison par le propriétaire (fig. 16 et tabl. 1). Ils sont tous en chêne. Les aubiers sont visibles sur la majorité des échantillons et deux d'entre eux conservent de l'écorce. La synchronisation et l'interdatation des échantillons donne une moyenne de 205 années qui, comparée aux référentiels calibrés en dates ca-



Figure 15 – Détail du torchis toujours en place dans le pignon primitif.

lendaies, s'étend de 1328 à 1532. La présence de cambium (l'assise de cellules génératrices de xylème et de phloème en périphérie du tronc) sur deux échantillons (869/01/005 et 869/01/013), permet de proposer une date d'abattage à l'année près, soit durant l'hiver 1532-1533d.

## 2.2. Le pignon en colombage nord, à l'intérieur du n°69

### 2.2.1. Structure générale

Ce pan-de-bois est situé à l'étage (fig. 17) et dans le comble de la maison dans son état actuel, au niveau du mur de refend qui le divise dans le sens ouest-est. Il n'existe plus au rez-de-chaussée. À cet endroit, prend place une grande baie surmontée par une poutrelle métallique qui reprend la structure en sous-œuvre (fig. 6 : 2). Comme du côté sud, il s'agit cette fois encore d'un ancien mur pignon (fig. 18) dont l'ancienne façade est englobée dans l'agrandissement de la maison vers le nord (voir *infra* 2.3.). Ces deux murs en colombage, d'âges différents en chronologie relative, enserrment donc un espace couvert équivalent à une "cellule" d'habitation de 3,65 m de large.

L'ossature du pignon nord est totalement différente de celle du pignon méridional. Elle est beaucoup plus soignée et

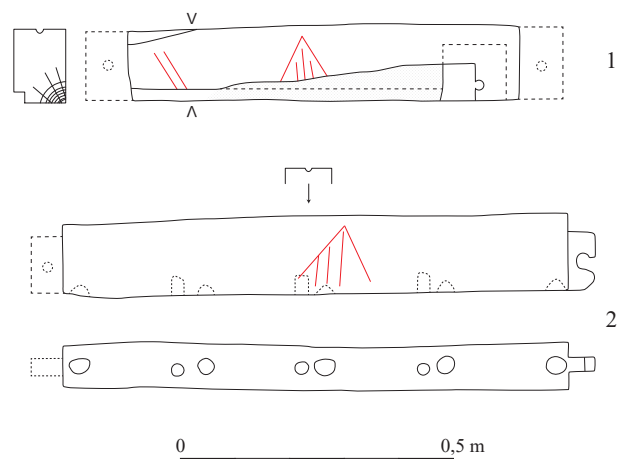


Figure 16 – Bois provenant du pan-de-bois primitif. 1, linteau de fenêtre marqué II (869/03/006) ; 2, entretoise du niveau III (869/03/007). Cette pièce présente deux types de trous de palançons.

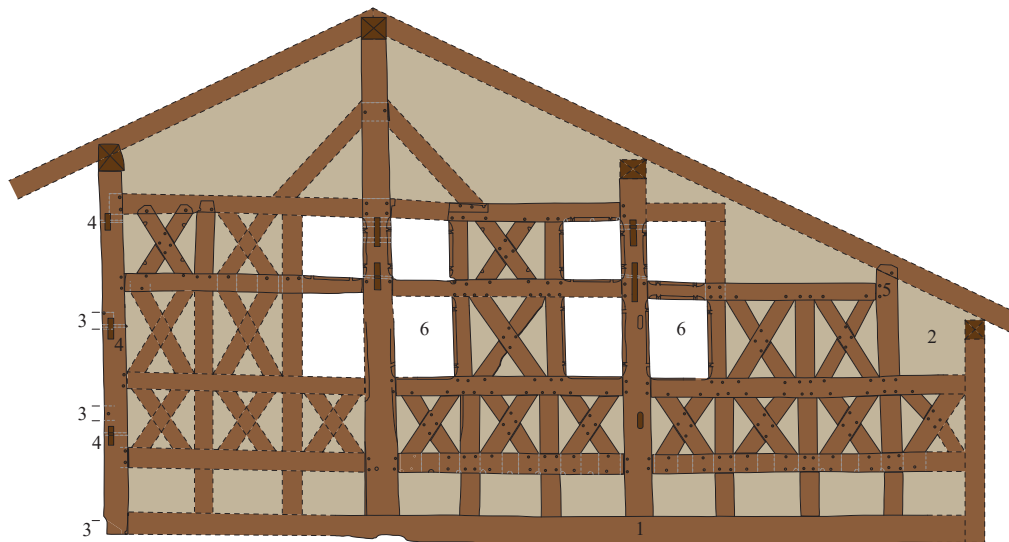


Figure 17 – Pan-de-bois à croix-de-Saint-André conservé à l'étage de la maison Dommès (vue du côté intérieur de l'ancienne bâtisse).

dense, structurée en petits panneaux aux proportions proches du carré (dimensions : 0,48 x 0,42 m ; 0,51 x 0,56 m ; 0,56 x 0,43 m) (fig. 18). Elle est étagée sur cinq niveaux : le premier est fait de petits panneaux horizontaux (0,47 x 0,31 m) sans lien de renfort, les trois suivants sont équipés de décharges en croix-de-Saint-André, le deuxième servant d'allège à deux

N° Ulg-869	Échantillons provenant du pan-de-bois primitif	Moëlle	1 <sup>er</sup> cerne	Fin sans aubier	Début aubier	Fin aubier	Cambium
869/01/001	Poteau faitier III	1488	1488		1522	1527	
869/01/002	Entretoise V entre les poteaux II et III		1477		1516	1532	
869/01/003	Sommet du poteau II		1486		1523	1529	
869/01/005	Gnette contre le poteau III		1484		1520	1532	1532
869/01/006	Poteau III		1469		1518	1520	
869/01/007	Entretoise II entre la jambe de force et le poteau V		1485		1521	1525	
869/01/008	Tenon scié provenant d'une poutre de plancher (poteau III)		1328	1451			
869/01/009	Linteau de fenêtre marqué III	1481	1481		1517	1532	
869/01/011	Entretoise III entre les poteaux III et V		1493		1523	1530	
869/01/012	Gnette contre le poteau II		1484		1517	1530	
869/01/013	Seuil de la fenêtre marqué X	1486	1486		1522	1532	1532
869/03/006	Linteau de fenêtre marqué II (récupération proprio)		1358		1520	1530	
869/03/007	Entretoise marquée III dans un V renversé (récupération proprio)		1330	1468			

Tableau 1 – Ensemble des bois datés du pan-de-bois primitif.



niveau du sol (en travaux) au moment du relevé (chape isolante)

0 1 m

Figure 18 – Reconstitution du pignon septentrional de l'agrandissement du bâtiment (état 2), vue de l'intérieur de l'édifice. 1, sablière ; 2, torchis ; 3, appentis ( ?) ; 4, trace d'une cloison ; 5, potelet supportant la toiture ; 6, fenêtres.

fenêtres à quatre jours répartis autour du poteau faitier et d'un autre poteau montant de fond (fig. 18 : 6). Aucune marque de charpentier n'a été relevée.

Les pièces en chêne sont de plus petites sections qu'au sud (de 13,5 x 8 cm à 15 x 10 cm) car il s'agit de bois aux arêtes vives, refendus en quartier à la scie. Ce type de débitage se multiplie à partir de la deuxième moitié du XV<sup>e</sup> siècle dans certaines régions d'Europe où le chêne est utilisé, par exemple en Anjou. Comme le souligne Jean-Yves Hunot, ce développement progressif du débit sur quartier peut être mis en relation avec un épuisement des ressources en bois d'œuvre au point que, à partir de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, cette pratique peut servir de critère de datation (HUNOT, 2011, p. 44). Le pays mosan est dans le même cas et l'étude poussée de l'ancienne maison du Pléban à Dinant le démontre, non seulement pour le débitage du bois mais aussi pour la typologie des façades des deux phases de construction datées en dendrochronologie : la première, de la fin du XV<sup>e</sup> siècle (1494-1495d), est structurée en larges panneaux horizontaux encadrés par des bois de grosse section, tandis que l'extension, datée de 1585 environ, est un pan-de-bois soigné constitué de petites croix-de-Saint-André en bois plus courts et débités sur quartier (HOFFSUMMER, 2020).

À Lorcé, une imposante sablière de plancher (fig. 18 : 1), qui devait reposer sur le pan-de-bois disparu du rez-de-chaussée, est la base de la paroi conservée. Elle a été amincie à coups de hachette sur toute sa longueur pour ragréer la paroi au moment de la modification des niveaux de l'habitation (voir *infra* 2.3.). Il est très vraisemblable que cette sablière, de section plus importante à l'origine, contenait les mortaises destinées à l'assemblage des poutres du plancher dont on trouve la trace des assemblages en vis-à-vis, dans le pignon sud (fig. 19 : 4). À ces endroits, les tenons des poutres s'enfonçaient dans les mortaises traversantes du bâtiment voisin (1532-1533d). Les abouts de ces poutres de plancher devaient être tenus par des tenons dépassants à clef. Une nouvelle mortaise a été creusée au niveau du poteau IIII (fig. 20).

Tel qu'il se présente aujourd'hui, vu de l'intérieur, le mur pignon septentrional est dissymétrique : un seul poteau de fond se dresse sous le versant de toiture à gauche du poteau faitier, au lieu de deux à droite (fig. 18). Les poteaux de fond aux extrémités gauche et droite du colombage, sont probablement d'anciens poteaux corniers. Celui de droite, au nord-est, est noyé dans une maçonnerie plus récente : il n'a donc pas été possible d'observer les traces des assemblages qui devaient le lier à un mur gouttereau oriental. Celui de gauche, au

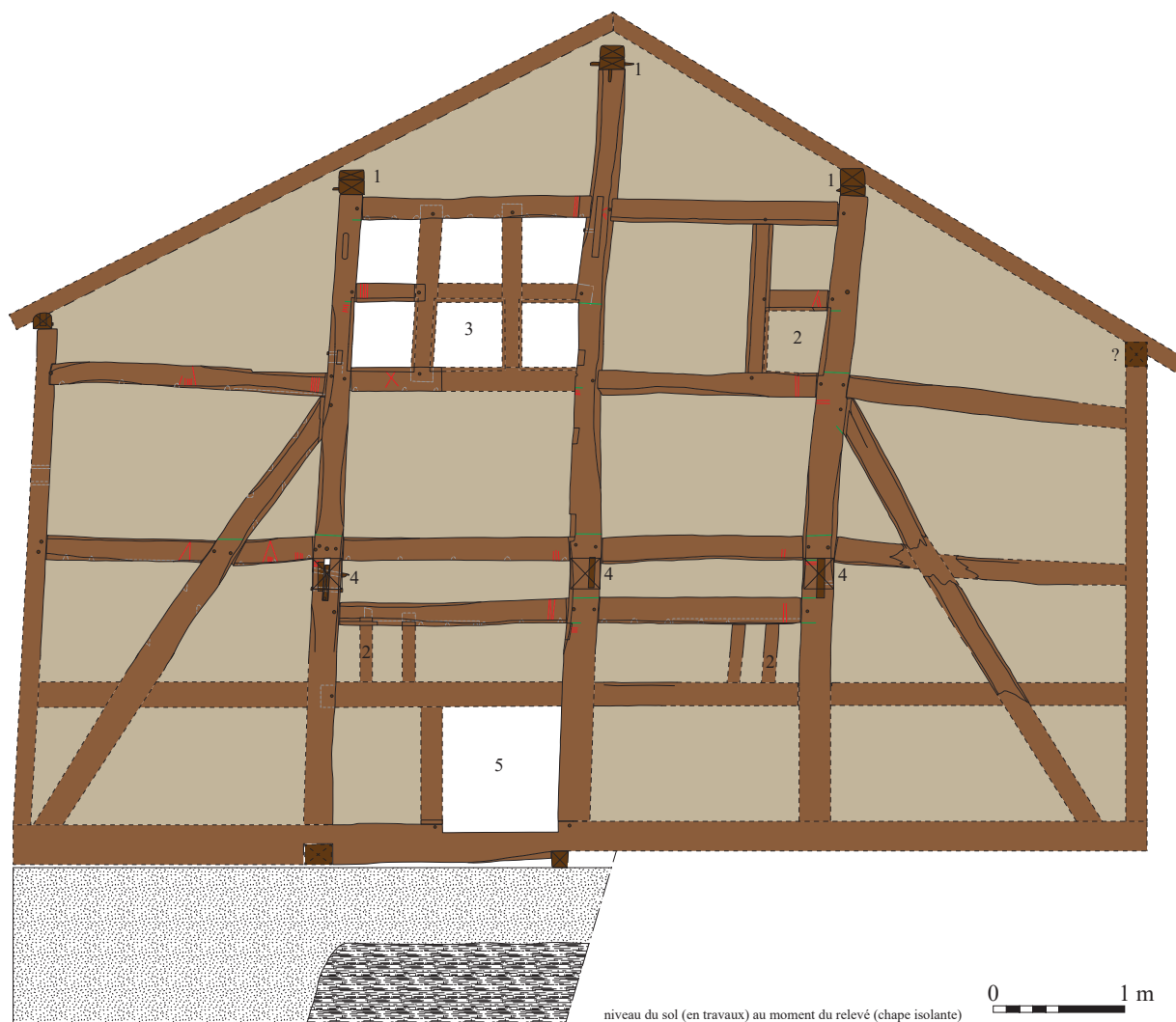


Figure 19 – Proposition de reconstitution du pan-de-bois primitif lors de l’agrandissement du bâtiment (état 2). 1, assemblages par enture des nouvelles pannes aux pannes d’origine ; 2, fenêtres bouchées ; 3, fenêtres bouchées (?) ; 4, emplacement des nouvelles poutres du plancher ; 5, porte.

nord-ouest, contient des mortaises orphelines (fig. 18 : 3-4) dans lesquelles devaient s’assembler trois niveaux d’entretoises d’une paroi occidentale. Si cette paroi était une façade, il faut alors imaginer cette dernière en retrait par rapport au gouttereau occidental du bâtiment précédent. Peut-être faut-il voir dans cette disposition l’emplacement virtuel d’un ancien auvent devant la cellule d’habitation ?

### 2.2.2. Hourdis et fenêtres

On observe les traces du hourdis d’origine, sous la forme d’un clayonnage recouvert de torchis, mélange d’argile et de paille, placé sur une armature faite de palançons et d’éclisses (fig. 21) qui sera remplacé par la suite par plusieurs phases de remplissage en brique (voir *infra* 2.3.).

Les fenêtres (dimensions des jours inférieurs : 57 x 43 cm ; dimensions des jours supérieurs : 43 x 43 cm) présentent un encadrement chanfreiné amorti, en forme de cuillère avec pointe de diamant du côté interne de la pièce (fig. 18 : 6 et fig. 22) et sans pointe de diamant côté externe. Les jours supérieurs du mur pignon, dans son état originel, se trouvent

aujourd’hui dans le comble de la maison n°69 ; ce comble a été créé tardivement en insérant un plancher au moment d’une des dernières transformations du bâtiment (voir *infra* 2.3.). Ces ouvertures ont été d’abord rebouchées par du torchis : des trous de palançons sont visibles au niveau du soffite des linteaux tandis que des rainures longitudinales (largeur 1,5 cm ; prof. 1 cm) ont été creusées dans les seuils. Le torchis a ensuite été remplacé par de la brique au moment d’une deuxième transformation.

### 2.2.3. Niveau du plancher, distribution et chauffage

La restitution de ce mur pignon dans son état d’origine (fig. 18) montre que la construction ne contenait qu’un étage, dans un comble à surcroît. Un escalier, peut-être en vis, devait relier le rez-de-chaussée à l’étage. Sa position, de même que celle d’une porte extérieure éventuelle, est inconnue. Il est possible que l’ancienne porte basse de la cellule voisine ait pu être réutilisée pour assurer une communication entre l’ancienne et la nouvelle cellule. (fig. 19 : 5). Dans ce cas la cheminée appliquée contre le pignon primitif sud appartiendrait à une des dernières transformations ; le système de chauffage



Figure 20 – Creusement d'une nouvelle mortaise au niveau du poteau IIII pour accueillir la nouvelle poutre de plancher (état 2).



Figure 21 – Torchis conservé dans le pan-de-bois à croix-de-Saint-André.

de la deuxième phase de construction est inconnu. Autre hypothèse : la cheminée appliquée à l'extérieur de l'ancien pignon, en rebouchant la porte basse primitive, serait bien celle de la deuxième phase et son seul accès était extérieur. Il est difficile, dans l'état, de privilégier une des deux hypothèses.

#### 2.2.4. Dendrochronologie

Contrairement au pan-de-bois primitif, les bois utilisés pour la construction du colombage à croix-de-Saint-André sont tous refendus et fortement équarris. Très peu de bois ont conservé de l'aubier ; ils sont tous en chêne. Sept échantillons ont été prélevés par carottage ou par récupération de tenons sciés et restés en place dans leur mortaise (fig. 6). À ceux-là s'ajoutent cinq échantillons provenant de bois récupérés dans le comble actuel (tabl. 2). Seuls deux échantillons conservent de l'aubier et un seul (869/02/011) son écorce. Celle-ci a malheureusement été détruite avec une grande partie de l'aubier lors du carottage. La synchronisation et l'interdatation des échantillons donnent une moyenne de 134 années qui, comparée aux référentiels en date absolue, s'étend de 1411 à 1544. L'absence du dernier cerne de croissance sous le cambium nous empêche de proposer une date d'abattage à l'année près. Cependant, des études sur la variabilité du nombre de cernes de l'aubier du chêne (LAMBERT, 2006) ont montré



Figure 22 – Décor de la fenêtre du pan-de-bois à croix-de-Saint-André visible dans le comble de la maison n°69 (vue de l'intérieur de l'ancienne bâtisse).

qu'il était constitué de 4 à 34 cernes à 96% de probabilité. Il est donc possible de proposer une plage de dates au départ des échantillons pourvus de leur aubier. Dans notre cas, elle s'étend de 1544 à 1563 à 96% de probabilité. Les deux pannes ventrières ont également été échantillonnées (869/03/001 et 869/03/002 ; fig. 5). Le faible nombre de cernes mesuré n'a pas permis d'obtenir une datation.

N° Ulg-869	Échantillons provenant du pan-de-bois à croix-de-Saint-André	Moëlle	1 <sup>er</sup> cerne	Fin sans aubier	Début aubier	Fin aubier	Cambium
869/02/001	Poteau faitier		1445	1496			
869/02/002	Tenon d'une jambe de force disparue		1446	1504			
869/02/003	Tenon d'une jambe de force disparue		1439	1499			
869/02/004	Sommet du poteau enturé		1487	1523			
869/02/005	Tenon scié d'une entretoise coupée au niveau du poteau occidental		1411	1499			
869/02/006	Bois récupéré dans la maison		1434	1488			
869/02/007	Potelet récupéré dans le comble		1425	1525			
869/02/008	Bois récupéré dans la maison		1433	1517			
869/02/009	Croix-de-Saint-André récupérée dans le comble		1456	1527			
869/02/010	Bois récupéré dans la maison (fragment de croix-de-Saint-André)		1422	1518			
869/02/011	Croix-de-Saint-André avec écorce		1456		1508	1529	
869/02/012	Potelet avec flashe		1441		1530	1544	

Tableau 2 – Ensemble des bois datés du pan-de-bois à croix-de-Saint-André.

### 2.3. La pétrification du bâtiment

Le phénomène est bien connu : l'évolution du bâti vernaculaire à la fin des Temps Modernes voit l'introduction de murs en maçonnerie de brique ou de moellon, élevés en sous-œuvre ou ajoutés dans des extensions qui englobent les noyaux plus anciens (CENTRE D'HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE ET DU BÂTIMENT DE L'UCL, 1992, p. 122-123). La maison de Lorcé n'a pas échappé à la règle avec une profonde transformation du rez-de-chaussée en sous-œuvre, une extension au nord et une reconstruction en maçonnerie des élévations ouest et est. Ces travaux - à juger par la nature des encadrements de baies - dateraient du XIX<sup>e</sup> et/ou du XX<sup>e</sup> siècle et pourraient correspondre à la modification du plan en L attesté par le plan Popp et l'Atlas des chemins vicinaux. On manque toutefois de données archéologiques pour savoir si cette évolution s'est faite en une ou plusieurs phases. Une recherche au cadastre, que nous n'avons pas entreprise, apporterait peut-être des précisions.

Une partie des ossatures en colombage de la maison, les gouttereaux en particulier, a dû disparaître à cette époque et les nouveaux murs, dont l'épaisseur varie de 0,48 à 0,65 m, associent moellons de calcaire et de grès ainsi que quelques plaquettes de schiste ou d'ardoise, le tout lié à la terre et au mortier de chaux. La réutilisation du pignon en colombage nord comme cloison intérieure de l'extension en dur a naturellement entraîné le comblement de ses fenêtres et la modification du hourdis là où le torchis n'était plus en bon état. Ces travaux ont été réalisés à l'aide de briques liées au mortier de chaux (fig. 23 et 24).

C'est à cette époque que les niveaux du rez-de-chaussée et des étages actuels ont dû être créés, suite à un abaissement significatif de 0,5 m du sol naturel. Le plancher précédent de l'étage a été détruit, remplacé par un autre, 68 cm plus bas, donnant ainsi la possibilité d'en ajouter un second pour créer un étage supplémentaire sous la toiture (fig. 23 et 25).

Les poutres du nouveau plancher du premier étage sont assemblées à tenon-mortaise dans les poteaux II, III et IIII du pans-de-bois sud (fig. 25). Les anciennes mortaises sont rebouchées par du torchis. La sablière du pan-de-bois à croix-de-Saint-André est retaillée sur toute sa longueur, enlevant

de ce fait les mortaises du précédent plancher. Le nouveau plancher repose également sur un faible ressaut au niveau des murs gouttereaux. Le plancher du second étage, au niveau du comble, repose aussi sur trois poutres appuyées sur les entretoises III et IIII du pan-de-bois sud. Du côté nord, deux de ces poutres sont assemblées sur de petits potelets insérés dans les baies des fenêtres condamnées. L'un de ces supports (fig. 14) est un morceau de poutre extrait du pan-de-bois sud. L'autre est également une récupération du pan-de-bois primitif. Ces deux supports sont assemblés à mi-bois et cloués sur les seuils des fenêtres. La dernière poutre est assemblée par tenon-mortaise sur le poteau occidental du pignon nord.

Une nouvelle distribution du rez-de-chaussée, de l'étage abaissé et du nouveau comble a donc été organisée. Elle s'articule depuis une cage d'escalier située au nord-ouest du bâtiment avec un palier à l'étage devant une porte (1,97 x 0,9 m ; fig. 23 : 2) percée dans le pan-de-bois à croix-de-Saint-André. Son encadrement est réalisé avec des bois démontés de ce pan-de-bois. Il en va de même pour une nouvelle cloison intérieure qui divise l'étage dans le sens nord-sud (fig. 7 et 25 : 3) : percée d'une autre porte (1,85 x 0,91 m) elle ouvre vers une chambre située à l'est de la maison. La présence de palançons au-dessus de cette porte et de trous dans les soffites des entretoises montrent que ce pan-de-bois était en torchis à l'origine.

L'analyse du pignon sud montre que la porte primitive du bâtiment datée de 1532-1533d a dû être condamnée au plus tard lors de la pétrification du bâtiment. Le montant oriental de cette ancienne baie a été scié et l'espace entre les poteaux III et IIII, bouché par un remplissage de moellons de calcaire et de grès, de déchets de brique, d'ardoise et de schiste le tout lié à la chaux (fig. 25 : 1). Cette maçonnerie est différente des murs gouttereaux actuels. Le comblement de la baie a permis l'installation d'une cheminée en pierre, élevée depuis le sol jusqu'à la toiture où l'on observe des traces de carbonisation sur les entretoises.

La toiture actuelle, à deux versants inclinés à 30°, couvre l'ensemble du bâti et ses différentes phases de construction. Les limites de celles-ci se retrouvent au niveau des raccords entre les pannes, dont les longueurs n'excèdent jamais la largeur d'une cellule, c'est-à-dire la partie comprise entre les

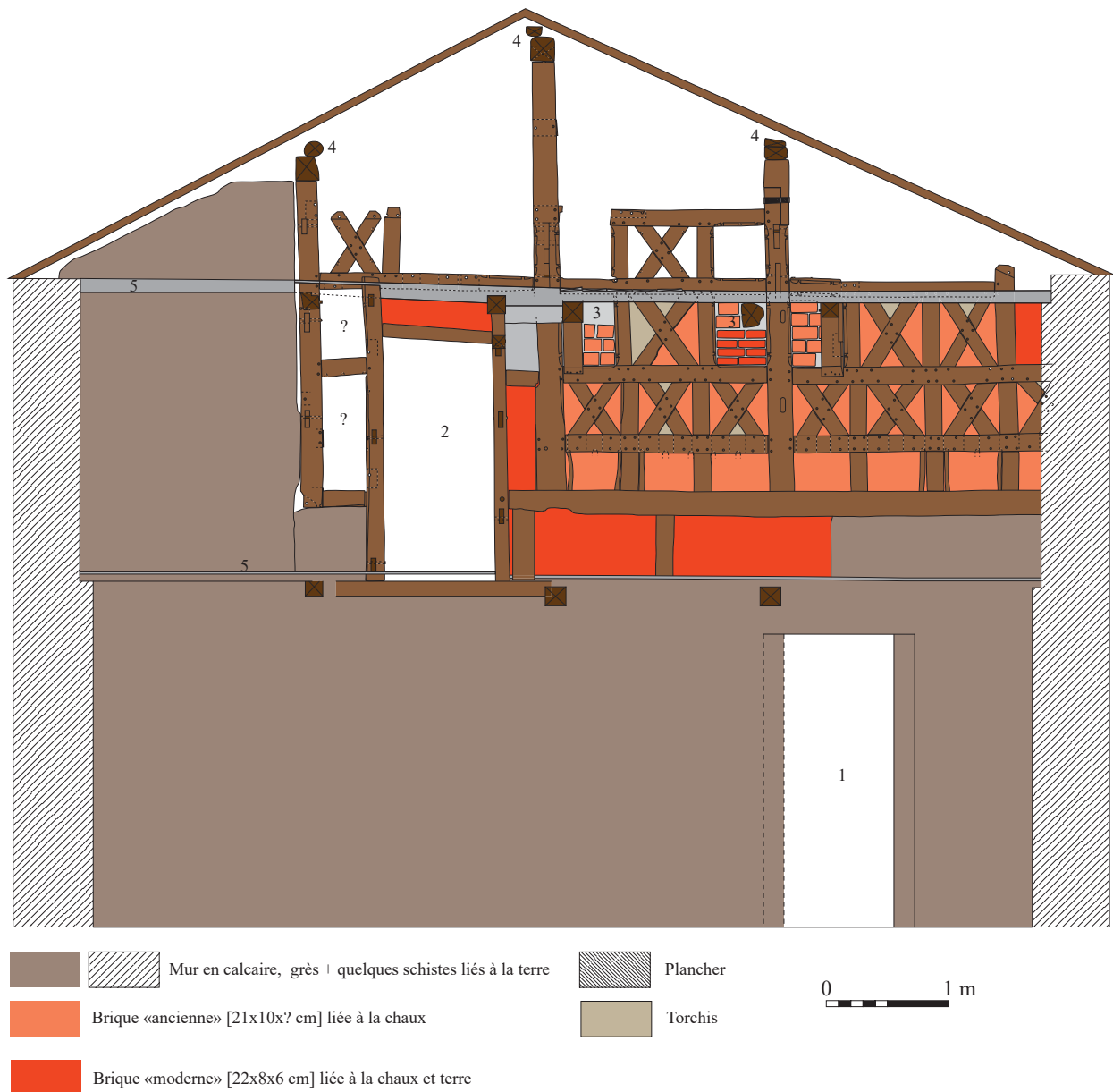


Figure 23 – Proposition de reconstitution du mur du pan-de-bois à croix-de-Saint-André devenu mur de refend lors de la pétrification du bâtiment. 1, porte au rez-de-chaussée ; 2, porte de l'étage ; 3, poutres de plancher de la nouvelle pièce septentrionale placées dans le jour d'une ancienne fenêtre bouchée par des briques ; 4, nouvelles pannes ; 5, planchers.



Figure 24 – Remplacement du torchis par des briques liées à la chaux.

deux anciens pignons à pan-de-bois et le prolongement en dur vers le nord. Les nouvelles pannes de l'extension sont reliées aux plus anciennes par des entures à mi-bois, à l'aplomb des poteaux de l'ancien pan-de-bois ou intégrées à la maçonnerie du mur nord. La couverture actuelle est très récente, des tuiles carrées d'asbeste-ciment, type "Éternit". On ne connaît pas la précédente qui était peut-être faite d'ardoises clouées sur un voligeage. Il n'en existe aucune trace et l'on peut aussi penser à une couverture plus légère, en chaume, au moins pour les phases les plus anciennes du bâtiment. Une couverture en "cherbains" – de lourdes dalles de schistes posées sur un robuste plancher recouvert de terre argileuse – est moins vraisemblable, car ce dispositif exige une pente de toiture très douce, autour de 25° (CENTRE D'HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE ET DU BÂTIMENT DE L'UCL, 1992, p. 136-141).

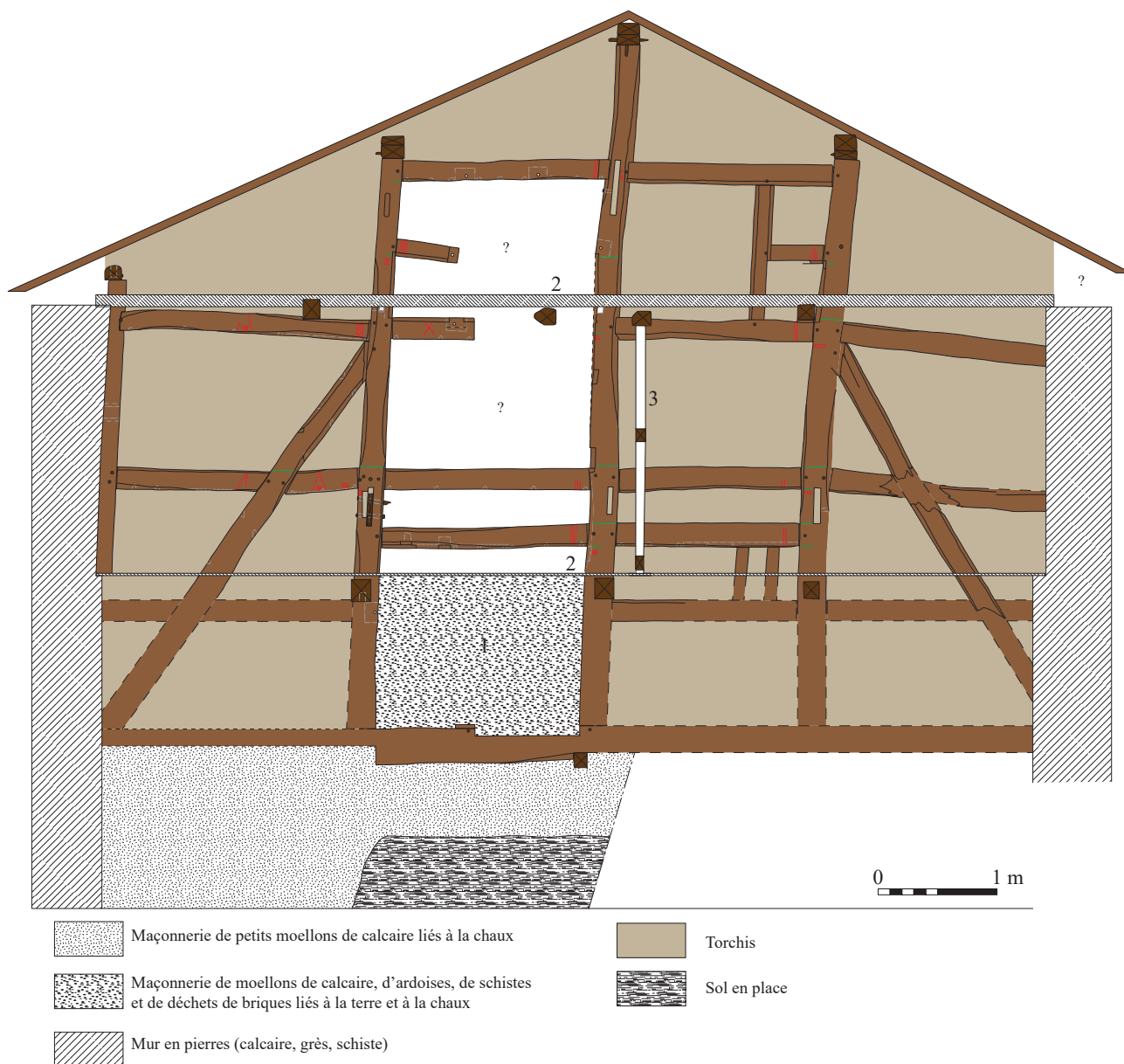


Figure 25 – Évolution du pan-de-bois primitif lors de la pétrification du bâtiment. 1, mur bouchant l'ancienne porte ; 2, planchers ; 3, cloison.

Les bois échantillonnés, en particulier les pannes et la rehausse au niveau du poteau oriental du pan-de-bois à croix de Saint-André, n'ont pu être datés faute de séries dendrochronologiques suffisamment longues et caractéristiques.

### 3. Conclusion

L'intervention menée au n°69 de la rue du Centre à Lorcé démontre, une fois encore, l'intérêt de l'archéologie du bâti pour l'histoire de la construction, tout en ajoutant une page à l'histoire du village de Lorcé. La découverte de pans-de-bois de la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, à côté du siège de l'ancienne cour de justice mériterait de prolonger l'enquête à l'intérieur des constructions voisines. En effet, bien que les analyses à hauteur du n°69 donnent des résultats très précis, on aimerait savoir si les vestiges retrouvés appartiennent à un ensemble plus vaste, par exemple une maison bloc, qui aurait connu plusieurs phases d'agrandissement.

On retiendra pour l'instant l'identification d'un premier bâtiment, orienté nord-sud, dont le mur pignon septentrional, peut-être celui d'une étable surmontée d'un logis, date de 1532-1533d. Une extension, toujours en pan-de-bois, mais construite différemment, vient s'y accoler une à trois décennies plus tard (entre 1544 et 1563). Le type de fenêtre et le mode de débitage des bois répondent plus aux caractéristiques des belles façades en colombage du XVI<sup>e</sup> siècle réalisées avec des pièces de bois de section plus faible, entourant des panneaux assez petits, renforcés par des croix-de-Saint-André. Ce changement de typologie dans la construction des pans-de-bois est bien connu en région mosane. On y est plus habitué en milieu urbain, à Dinant par exemple, mais il n'est pas inexistant en milieu rural.

Vient ensuite une période de rejet de la construction en colombage au profit de celle en dur, plus uniforme et percée de plus grandes fenêtres. La pétrification du bâti est un phénomène général qui touche autant l'architecture monumen-

tales que vernaculaire, tout au long des Temps Modernes. À Lorcé, comme sur l'ensemble de la commune de Stoumont, il se situerait aux alentours des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. Plusieurs explications peuvent être avancées : le changement du goût des habitants, la volonté de se prémunir contre les incendies, l'évolution de la fabrication du verre à vitre qui permet d'envisager de plus grands châssis de fenêtre. La troisième étape dans l'évolution de la maison étudiée ici, consiste donc à l'agrandir vers le nord, à modifier totalement son aspect extérieur au niveau des façades, à changer les niveaux des planchers et la distribution des pièces par l'introduction d'une nouvelle cage d'escalier.

La conservation d'une partie des pans-de-bois du XVI<sup>e</sup> siècle est due à la facilité avec laquelle les agrandissements ont été faits : toute récupération, de matériaux ou de parois antérieures, est la bienvenue, et la technique de la reprise en sous-œuvre facilite la transformation d'un bâtiment. Cette étape qui aboutit à la configuration actuelle ne s'est peut-être pas faite d'un seul jet, mais l'analyse du bâti n'a pas pu être poussée jusque dans ses moindres détails. Les résultats obtenus sont déjà inespérés.

#### 4. Bibliographie

CENTRE D'HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE ET DU BÂTIMENT DE L'UCL (1992) – *Ardenne herbagère*. Liège, Pierre Mardaga éditeur (coll. Architecture rurale de Wallonie), 300 p.

ECKHOUT J. (2003) – *Analyse dendrochronologique de fermes à galeries*. Liège, Laboratoire de Dendrochronologie, 25 p. (rapport inédit).

ECKHOUT J. & HOUBRECHTS D. (2003) – *Analyse dendrochronologique de huit fermes à galeries à Stoumont, Stavelot et Trois-Ponts*. Liège, Laboratoire de Dendrochronologie, 23 p. (rapport inédit).

HOFFSUMMER P. (dir.) (2020) – *La maison du Pléban à Dinant*. Namur, Agence wallonne du Patrimoine, 143 p. (Études et Documents, Archéologie, 42).

HOUBRECHTS D. (2013) – Pan-de-bois et identité culturelle. Le cas du bassin de la Meuse moyenne. In : C. ALIX & F. ÉPAUD (dir.), *La construction en pan-de-bois au Moyen Âge et*

*à la Renaissance*. Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 17-30 (coll. Renaissance).

HOUBRECHTS D. (1998) – *Analyse dendrochronologique d'une ferme à Stoumont*. Rapport interne du laboratoire de dendrochronologie de l'Université de Liège (site 343), 8 p. (rapport inédit).

HOUBRECHTS D., FRAITURE P., DEROUAUX V. & HOFFSUMMER P. (1998) – *Analyse dendrochronologique d'une ferme en pan-de-bois sise à Bra-sur-Lienne*. Liège, Laboratoire de Dendrochronologie, 14 p. (rapport inédit).

HUNOT J.-Y. (2011) – La chaîne opératoire, approche archéologique. De la forêt à la charpente : le savoir-faire du charpentier en Anjou. In : P. HOFFSUMMER (dir.), *Les charpentes du XI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle, Grand Ouest de la France, Typologie et évolution, analyse de la documentation de la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine*. Turnhout, Brepols, p. 41-58 (Architectura Medii Aevi, 5).

ISRAËL P. (1989) – *Lorcé. Histoire d'une communauté rurale*. Stavelot, Imprimerie Chauveheid.

JAROSZEWICZ-BORTNOWSKI M. (1985) – *Ils firent notre histoire : les anciennes seigneuries de La Vaulx-Renard, Froidcourt, Lorcé, Rahier, Chevron*.

LAMBERT G.-N. (2006) – *Dendrochronologie, histoire et archéologie, modélisation du temps ; le logiciel Dendron II et le projet Historic Oaks*. Dissertation HDR, Besançon, Université de Franche-Comté, 2 vol.

RÉMY M.-A. (1985) – Stoumont, Lorcé. In : S. BRIGODE (dir.), *Le patrimoine monumental de la Belgique*. Liège, Pierre Mardaga éditeur, vol. 12, t. 4, Liège, Verviers-arrondissement, p. 1416-1418.

RUWET J. (1958) – *La Principauté de Liège en 1789 : carte de géographie historique*. Bruxelles, Palais des Académies, 93 p.

THIRY L. avec la collaboration de BURTON H., DETAILLE E., GOBIET M. & HENSGENS J. (1938) – *Histoire de l'ancienne seigneurie et commune d'Aywaille et de la région d'Ourthe-Amblève*. Liège, L. Gothier éditeur, t. 2, p. 236-250.